

INFORMER
CONTESTER
REVENDIR

SUD

Stop ou encore ?

Le premier constat que peut faire le syndicat SUD sur les retours des questionnaires auxquels vous avez répondu, c'est que la violence à laquelle vous soumettent les dirigeants de CORIOLIS risque d'avoir un effet dramatique sur votre santé si rien ne change.

Vous nous avez confié que vous ressentiez une forte pression en raison des écoutes téléphoniques, de la surveillance informatique, et des objectifs. Certains avouent prendre des médicaments depuis qu'ils ont été recrutés, et 89% avoir des craintes pour leur santé. Les salariés (ées) de Coriolis LAVAL ont des troubles du sommeil, développent des pathologies psychologiques et sont démotivés (ées). Malgré l'absence de reconnaissance de votre travail, et l'ennui qu'il vous procure vous vous sentez concernés (ées) à plus de 90% par la relation Client.

Alors, comment expliquer un tel décalage ?

Les procédures et le management sont plus destructeurs que l'humeur des clients. La relation avec la clientèle vous concerne, parce que le client vous fait confiance, contrairement à ceux qui vous dirigent... Les écoutes, les scripts et les outils de flicage ne servent qu'à nous faire perdre nos moyens et donc à justifier toujours plus de surveillance et donc la perte de notre autonomie.

Nous exigeons la transparence sur nos heures travaillées !

A compter du lundi 29 mars 2010 la direction a décidé que tout dépassement d'horaire, lié au traitement du dernier appel à l'heure du repas, ne serait plus récupéré au moment de la reprise du travail mais mis dans la modulation. C'est inacceptable.

Nous exigeons le retrait de cette mesure. Nous réclamons un décompte hebdomadaire de nos heures travaillées afin de ne pas dépasser sur l'année les 1607h légales.

Refusons de travailler gratuitement pour ceux qui nous maltraitent, faisons en sorte d'être respecté.

SUD vous propose de relever la tête et de combattre ces agissements. La section syndicale que nous venons de créer doit s'étoffer et nous permettre de sortir de l'isolement. Seule l'action collective nous fera exister dans l'entreprise. On ne vient pas au travail pour y perdre la vie comme cela est arrivé à de trop nombreux salariés de France Télécom qui connaissent aussi le milieu des centres d'appels.

La maltraitance au travail est condamnable, l'employeur est pénalement responsable.

SUDPTT a porté plainte contre Didier Lombard PDG de FRANCETELECOM. L'inspection du travail ne s'y est pas trompée puisque qu'elle a remis un rapport au PARQUET pour mise en danger de la vie d'autrui et harcèlement moral du fait de méthodes de gestions de nature à porter atteinte à la santé mentale des travailleurs (art 4121-2 ; art R4121-1).

Puisque CORIOLIS LAVAL utilise les mêmes méthodes, nous devons construire un vrai rapport de force, et rassembler tous les éléments factuels.

Ceux qui refusent de nous considérer comme des adultes responsables, doivent savoir que nous allons nous faire entendre.

Puisque seul le client EDF compte pour CORIOLIS, nous vous proposons de débrayer et de rejoindre l'assemblée Générale **vendredi 2 avril à 14H** qui se tiendra devant l'entrée principale afin de discuter collectivement de nos conditions de travail.

A cette occasion, nous interpellons les médias pour dénoncer les pratiques de cette entreprise, et aborderons les suites à donner à ce conflit.

Nous vous proposons de nous rassembler massivement pour dire NON à la dégradation de nos conditions de travail, NON à l'abus de la clientèle, OUI au respect des salariés et à la prévention des risques mentaux et psychologiques dans notre entreprise.

Débrayage

VENDREDI 2 AVRIL

A 14H

Le syndicat SUD revendique :

- L'abandon de la mesure du 29 mars (transfert du temps de traitement du dernier appel du midi vers la modulation) ;
- Un minimum de 5 mn de pause par heure travaillée ;
- L'application du code du travail : (affichage des horaires de travail).
- un relevé hebdomadaire de notre temps de travail effectué.
- Le financement par Coriolis des consommables.
- Le démarrage des applications dans la prise en compte dans notre temps de travail.
- Le respect des salariés (pas d'écoutes sans accord des conseillers, l'arrêt du flicage, une éthique professionnelle respectueuse des clients).
- Des négociations rapides pour la mise en place d'élections professionnelles.

**Résister se conjugue au présent disait la regrettée LUCIE AUBRAC.
Faisons tous ensemble résonner la devise de cette grande dame!**

Se syndiquer n'est pas un problème d'argent. Ça coûte moins de 10€ par mois (dont 60% sont déductibles des impôts). Pour le prix de deux cafés par mois on peut donc adhérer à SUD. Avec les cotisations, le syndicat finance les tracts le matériel d'impressions (rotatives, photocopieurs). Nous proposons la formation des élus Délégués du personnel, CE, CHSCT, des représentants syndicaux, et bien sûr des adhérents. Se syndiquer c'est favoriser l'émancipation dans l'entreprise. Le syndicat SUD priorisera toujours l'unité syndicale dès lors que celle-ci servira les intérêts collectifs. Nous militons au plus près des salariés (ées) pour que chacun puisse reprendre la parole. Le syndicalisme par « procuration » étant quant à lui totalement inefficace, il faut que chacun d'entre vous se saisissent de l'outil syndical pour en faire un vrai contre pouvoir, au cœur de l'entreprise. Nous sommes prêts à vous accompagner si vous le souhaitez.

Pour joindre SUD:

Fédération Sud PTT: 25/27 rue des Envierges 75020 Paris Tél: 01 44 62 12 00 Fax: 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr

www.sudptt.fr/centresappels

